



# HONORAIRES DE TRANSACTION



## VENTE

Entre 0€ et 100 000€	7% (Minimum 6000€)
100 001€ et 200 000€	6%
A partir de 200 001€	5%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. TVA comprise 20%

## LOCATION

▶ **Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989 art. 5)**

PRESTATIONS PROPOSÉES	HONORAIRES TTC	À LA CHARGE DE
Entremise et négociation	100.00€	Bailleur
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8€/m <sup>2</sup>	Bailleur et locataire
État des lieux	3€/m <sup>2</sup>	Bailleur et locataire

**Plafond d'honoraires pratiqué par l'agence, à la charge du locataire pour l'ensemble des prestations : UN MOIS de loyer hors charges.**

▶ **Locaux non soumis à la loi du 6 juillet 1989**

15% TTC du loyer annuel charges incluses à la charges du locataire

## GESTION

Locaux d'habitation ou mixtes : 7.20% TTC du loyer hors charges

Autres locaux : 9.60% TTC du loyer hors charges

Garantie des loyers impayés et détériorations immobilières : 3% TTC du loyer charges comprises